

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 54 (1916)
Heft: 47

Artikel: Le centenaire de l'abbaye des grenadiers de Lausanne : [suite]
Autor: Blanc, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-212525>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.



Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
Imprimerie Ami FATIO & C^{ie}, Place St-Laurent, 24 a.

Pour les annonces s'adresser exclusivement à la

Société Anonyme Suisse de Publicité
Haasenstein et Vogler.

GRAND-CHÊNE, 11. LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 21 novembre 1916 : Le centenaire de l'Abbaye des Grenadiers de Lausanne (Louis Blanc, président). — Ao Bon Vilho temps (L'onclio Jules). — Effet de grève. — La régence d'Oulens. — Pommes de terre à « l'apporter ». — Autres temps, autres formules.

A NOS ABONNÉS

Nous prions nos abonnés de vouloir bien excuser le retard survenu, cette semaine, dans la publication du CONTEUR. Ce retard est le fait de la grève des typographes, déclarée lundi 13 courant.

Au cas que la grève se prolonge, un nouveau retard est probable pour le prochain numéro. Nous nous en excusons d'avance.

LE CENTENAIRE DE L'ABBAYE DES GRENADIERS DE LAUSANNE

II

En 1818 et 1819.

Passons en 1818, le 25 juillet l'assemblée sur préavis du Conseil décide un tirage pour le lundi 3 août. Rendez-vous pour l'appel à 6 heures du matin, sur la place Montbenon. 80 membres répondent à l'appel.

Il est mentionné ce fait : Le Conseil a jugé convenable d'entrer pour fr. 24 pour la part et portion de l'Abbaye au frais de réparation du tirage et des établissements de caches pour les cibâres, en Sauvabelin, lieu destiné par la Commune pour les tirages des sociétés militaires de Lausanne.

Il a fixé ensuite les gratifications pour les tambours qui feront le service auprès de la Société, comme suit :

Pour les publications 8 batz par tambour ; pour les parades 15 batz par tambour.

En 1819, tir également, mais en se joignant aux autres Sociétés militaires de Lausanne l'Emulation, le Drapeau bleu et l'Artillerie. Le mode de faire a prévalu pendant plusieurs années.

De 1821 à 1830.

Il m'a paru que certains développements sur les 3 premières années d'existence de notre Abbaye avaient leur intérêt. Nous nous bornons maintenant, pour ne pas abuser de votre temps, à ne citer que les traits saillants de notre histoire.

En 1821, l'Assemblée adopte le préavis de son Conseil d'administration pour offrir une fois pour toutes à la Municipalité de Lausanne, dans le cas où elle serait intentionnée de faire construire à Sauvabelin un petit bâtiment destiné pour les tirages à la carabine, la somme de 50 fr. à titre d'indemnité, persuadé toutefois, que les autres Société de tir à la carabine de notre ville contribueront aussi, de leur côté, dans le but de dédommager la Caisse communale.

En 1824, pour la première fois, il est fait mention d'une musique de bal, dans ces termes :

« L'Assemblée décide de faire la parade avec les tambours seulement et de s'entendre avec les autres Sociétés pour avoir quelques musiciens à frais communs pour jouer au rond des danses l'après-midi du jour du tirage. »

En 1828, les 4 Sociétés s'établissent pour l'établissement d'un plancher volant pour le rond de danse, chaque Société entrant pour un quart dans les frais de cet établissement.

Pour l'uniforme.

En 1830, les trois autres Sociétés demandent la révision du règlement de fêtes dans ce sens que la parade soit supprimée et que l'on puisse tirer en habil bourgeois.

L'Assemblée des Grenadiers s'est prononcée négativement sur cette question avec cette considération.

« Que notre Abbaye étant la plus récente, ayant été fondée en 1816, seulement, et par conséquent celle où existe le plus de jeunes militaires, il n'y a pas lieu à les priver sans raisons majeures de la seule fête nationale qui nous reste. »

Pour les veuves et orphelins

En 1831, vu l'état des finances et en application de l'Art. 8 des Règlements, l'Assemblée prend la résolution suivante :

« I. — A dater du Compte rendu de 1830. Il sera formé une Caisse de Secours pour les veuves et orphelins des membres de la Société, Alimentée par le prélèvement d'un cinquième de la somme portée à l'article des comptes sous la rubrique d'intérêts perçus, sous déduction de celle portée à la rubrique d'intérêts payés. Les sommes seront portées à un compte particulier ; elles porteront l'intérêt à 4 % qui sera capitalisé à chaque 1^{er} juillet.

» II. — Les sommes ne seront pas séparées du capital social, mais seulement désignées pour y avoir droit pour la somme indiquée.

» III. — Le Capital et les intérêts de la Caisse de secours pourront être appliqués, soit en partie, soit en totalité :

a) A pourvoir de fusils, sabres, gibernes, weid-sack et Havresacs les fils mineurs de membres de la Société, lorsque leur état de pauvreté sera suffisamment constaté.

b) A donner des secours aux veuves, ou pourvoir à l'apprentissage des enfants de sociétés pauvres, morts en servant le pays dans l'armée nationale, ou dont la mort aura été la suite de ce service. Les Ecoles militaires et revues ne sont pas considérées comme service.

» IV — Le Conseil d'Administration est chargé de la distribution des secours ci-dessus et rendra compte de sa gestion à l'assemblée générale. »

Un marqueur blessé.

En 1832, lors du tir des Sociétés, l'un des marqueurs, Jean-David Corsat, fut atteint d'une balle au côté, « qui lui a causé la mort ». A ce

sujet, nous lisons dans le procès-verbal de la séance du 23 octobre.

« L'Assemblée pénétrée du sentiment pénible qu'elle a éprouvée en apprenant l'accident fâcheux dont Corsat a été victime et qui a privé une famille de son unique soutien décide qu'il sera alloué au fils cadet du dit Corsat une somme de 240 francs pour servir au paiement de son apprentissage de chaudronnier et autres dépenses jugées nécessaires par M. Gilliéron son tuteur, auquel cette somme sera délivrée par les quatre Sociétés qui contribueront chacune d'elles proportionnellement aux capitaux qu'elles possèdent, savoir :

« L'Emulation »	9766 fr. — 76 fr. 18 batz
le « Drapeau bleu »	8600 fr. — 67 fr. 14 batz
l'« Artillerie »	5350 fr. — 42 fr. 1 batz
les « Grenadiers »	6760 fr. — 53 fr. 7 batz

En 1834. Un subside de fr. 50 est alloué à la Commune pour réparations au tirage de Sauvabelin.

Le Tir fédéral de 1836.

En 1836, prise de 10 actions du Tir fédéral, ces actions ayant été remboursées dans la suite avec un bénéfice de 26 ½ rappes par action, ce boni est versé à la Société vaudoise des carabiniers.

Dissolution des trois autres sociétés.

En 1838, le procès-verbal nous apprend que les trois autres Sociétés, ont été dissoutes et que l'Abbaye des Grenadiers reste seule Société militaire à Lausanne. Il est décidé alors de faire un appel aux jeunes militaires. Cet appel est entendu et dans les années 1839/1840. 85 membres nouveaux sont admis.

De 1848 à 1850.

En 1848. Don de trois services argent à la Société vaudoise du Tir Cantonal.

En 1849, il est fait mention de la Société militaire de Lausanne, fondée en 1844 et de la Société du Drapeau de St-Maire. En 1850, achat d'une coupe avec étui.

Un nuage vite dissipé.

En 1855, on ne sait pour quelle cause, la dissolution de la Société est à l'ordre du jour. Il est décidé qu'une circulaire sera envoyée à chaque membre pour qu'il donne son avis. Le résultat de cette votation fut le rejet de la proposition.

De 1857 à 1892.

En 1857, un subside de fr. 10 est accordé à chaque sociétaire appelé sous les drapeaux pour la campagne du Rhin.

En 1858. Don de fr. 50 pour le Tir Cantonal. 1859. Acquisition d'un nouveau drapeau.

1861. Don de fr. 50 aux incendiés de Glaris.

1868. Don de fr. 50 au Tir Cantonal. — Don de fr. 100 aux inondés de la Suisse.

1875. Révision des statuts, motivée par la nouvelle loi militaire supprimant le port de l'uniforme aux Sociétés militaires.

1876. Don de fr. 500 au Tir fédéral. — Souscription de fr. 100 en faveur du Comité d'initiative pour la place d'armes de Lausanne et les Casernes.

1879. Construction d'un plancher pour la danse.
1889. Don de fr. 50 en faveur de la Fête fédérale des Sous-officiers.

1891. Don de fr. 50 au Tir Cantonal de Morges.
1892. Révision des Statuts.



Reproduction de la médaille frappée par l'Abbaye des Grenadiers, à l'occasion du premier centenaire de la proclamation de l'indépendance vaudoise (24 janvier 1798-1898).

Médaille, drapeau et diplôme

1898. A l'occasion du Centenaire, l'Assemblée décide la frappe d'une médaille commémorative, qui fut distribuée à chaque membre lors de la fête du mois de Juillet en Sauvabelin.

En 1897. L'assemblée décide la confection d'un nouveau drapeau, l'ancien ne pouvant plus sans danger être déployé à l'occasion de nos fêtes et cortèges.

En 1602. Confection d'un nouveau diplôme qui sera distribué aux membres en 1903 à l'occasion du centenaire. — Prise de deux parts du fonds de garantie des fêtes du Centenaire. — Tir au mois de mars et banquet le 13 avril.

1911. Modification des statuts tendant à faciliter aux fils et parents de membres, l'entrée dans la Société.

Je crois vous avoir indiqué tous les faits saillants de notre histoire. Je vous donnerai pour terminer le nom des présidents de l'Abbaye dès 1816.

Liste des Présidents dès 1816

1816, Jean Hignou, aîné, capitaine. — 1817, Charles Secretan-Bournet, capitaine. — 1818-1824, Jean Hignou, aîné, capitaine. — 1825, Corboz, capitaine. — 1826, Jean Hignou, aîné, capitaine. — 1827, Corboz, capitaine. — 1828 Jean Hignou, aîné, capitaine. — 1829, Louis Le Blanc, capitaine. — 1830, Jean Hignou, capitaine. — 1831, Louis Le Blanc, capitaine. — 1832-1846, Philippe Delisle, colonel. — 1847-1853, Charles Roux, aide-major. — 1854-1855, Prosper Favez, major. — 1856, Ducret, capitaine. — 1857-1858, Narbel, capitaine. — 1859-1860, François Tesse, capitaine. — 1861-1863, Henri Larpin, capitaine. — 1864-1872, Roux, commandant. — 1873 à 1911, Lucien Vincent, lieutenant.

Finances d'admission

Membres fondateurs : 24 francs de Suisse. — 1819 : 42 francs de Suisse. — 1820 : 3 louis. — 1822 : 50 francs — 1824 : 64 francs. — 1839 : 32 francs. — 1851 : 50 francs. — 1870 : 40 francs.

1881 : 50 francs. — 1884 : 40 francs. — 1898 : 60 francs. — 1899 : 50 francs. — 1911 : 40 francs.

Chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Telle est brièvement rapportée l'histoire de l'Abbaye des Grenadiers. On ne trouve pas, dans cet aperçu, des faits de bien grande importance, mais on constate une chose sûre, c'est la vitalité de notre société.

Durant le cours de ces 100 années, un seul petit nuage, d'ailleurs bien vite dissipé, s'est élevé, en 1855. A part cela, une vie régulière, la vie des sociétés heureuses. Puisseons-nous, Grenadiers de 1916, conserver le même attachement à notre vieille Abbaye, puisseons-nous travailler tous à son développement. Gardons précieusement, avec joie et avec fierté cet héritage de nos pères, puis transmettons-le intact à nos enfants.

LOUIS BLANC, président.

La Patrie Suisse. — Le 1^{er} novembre ne contient pas moins de vingt-cinq superbes clichés : Portrait de M. de Bacheracht, avec ses obsèques à Berne et à Vevey ; travaux préparatoires pour la construction du pont Butin à Genève ; tné-bazar de la Croix-Rouge britannique à Genève ; nouveau tronçon de l'Aigle-Leysin avec vues des environs de Leysin ; centenaire des Communes réunies de Genève ; exposition du vieux Morges ; internés français et belges dans la Gruyère ; avion allemand atterri à Bulach.

AO BON VILHO TEIMPS

Lo gros Tiènon-Breinna-tiu qu'on lâi desâi, porcein que cliatsive on bocon-etài lo régent de Vouëtamont, on velâdzo quemet lè z'autro, avoué dâi carrâie, dâi fenne, dâi dzein, on mar-tsau et on régent.

Tiènon n'avâi pas dein sa catsetta lo *Brevet supérieur*, câ, dein sti teimps, on n'étai pas d'obedzi d'allâ pè Lozenâpo apprendre guiéro faut d'êtsergot po onna dozanna, âo bin tote lè z'affère que faut savâi ora. Ma ein étai mein quemet lli po vère quand lè tshivre allâvant âo bocan, âo bin po teni lo pi à n'on tsevu met-cheint, câ l'avâi on bré dau diâbllio.

Assebin se caucion avâi mau âi deint, vito on allâve tsi Tiènon, et avoué onna grôcha cliâi, crac... onna bouna dècrotchâ et la deint étai fro. Cein allâve asse rido que po âovri onna botholie de boutsî, ma cein fasâi pâo-t'ître on boquenet mè mau.

Se cein allâve bin dèfro, l'étai pllie maulézi à l'écoula.

On lâdzo que lojmenistre, qu'êtai de la coumechon vegnâi fère onn' inspecchon, n'ousâve pa eintrâ tant lâi avâi de tredon dein lo pâilo. Seimblliaque que la chetta et lè sorcié sè baillivant 'na bourlâie.

Lo prein tot parâi son corâdzo à duve mau, et l'âovre la porta. T'i possibllio ! Lè pe gros valet djuvivant âo binocle, lè grante felhie rupâvant dau nelion ein tabousseint, lè petits fasant à chautamuton et lo valottet âo tapa seillon medzive dein on cornet dâi grâobon d'onna tchivra qu'on avâi liâ po que n'ausse pas faute de crèvâ.

Et que fasâi lo gros Tiènon ?

Comptâve su l'armana guiéro lâi avâi oncora de senanne dèvant lo sailli. Quand l'a z'u on bocon vouâtî pè l'écoula, lo menistre fâ dinse âo régent :

— Mè seimblie que lè zeinfant n'ont pas bin pouâre dè vo !

— Oh ! mè non pllie dè leu, que repond.

— Fède-vo omète 'na prèire dèvant de saillî ?

— Oï, ti lè dzo !

— Adan, crâio que l'è onj' hâore ; vo faut reduire.

— Bin se on vâo fâ Tiènon, et l'eimpougne on chètôn asse gros que lo bré, fo onna zonnâie su la tràbllia ein brâimeint :

— Allein, beinda de tsaravouète, lèva-vo po la prèire, du que l'è onj' hâore et que lo menistrè va fotre lo camp.

L'ONCLIO JULES.

A la consultation. — Un brave Italien se présente à la consultation d'un médecin, la main démesurément enflée.

— Eh bien, lui demande le médecin, qui est-ce qui vous a arrangé comme ça ?

— C'est le petit z'oiseau, Mossiou le doctor.

— Le petit z'oiseau ? De quel oiseau voulez-vous parler ?

— Mais, du petit z'oiseau y fait la confiture.

— Qui fait de la confiture ?

— Si, signor !

Au bout d'une heure, le médecin finit par comprendre que le brave Italien avait été piqué par une abeille, le « z'oiseau qui fait la confiture ! » E.

EFFET DE GRÈVE

IL n'y a pas à dire, mais la guerre a déjà modifié bien des choses et bien des idées. Elle en modifiera beaucoup encore. Et l'on ne peut que s'en féliciter. Bien des préjugés ont été dissipés ; bien des routines, dont le ridicule a soudain été dévoilé, ont perdu tout crédit. On vit déjà davantage dans la vérité ; le conventionnel n'est plus de mode. Le cadre, très artificiel, dans lequel se déroulait, il y a trois ans à peine, le drame ou le vaudeville de la vie a perdu tout son brillant. Le décor est percé à jour ; la rampe s'est éteinte. Le rideau s'est baissé, piteusement, sur un triste dénouement.

Un nouvel acte commence. Que sera-t-il ? Bien fin qui le saurait dire. Mais il ne semble pas qu'il puisse être pareil au précédent. Il y a certaines choses à jamais condamnées, comme le sont, virtuellement, l'impérialisme et le militarisme prussiens. Et, chaque jour le prouve avec plus d'évidence ; chaque jour marque la fin de quelque chose de l'avant-guerre. Un rude coup de barre a été donné vers les légitimes espérances qu'on fonde sur l'avenir. Le présent et ses réalités, pour impérieuses qu'elles soient, ne pourront aussi facilement que jadis entraver la marche en avant de l'humanité, assoiffée de plus de justice, de plus de liberté, de plus de fraternité et d'égalité.

Et les conséquences de la guerre se manifestent déjà, de façon parfois amusante, dans les plus petites choses. Ainsi, actuellement, en Suisse romande, nous avons une grève des typographes. Cette grève est une conséquence de la guerre, puisqu'elle a été causée par le renchérissement de la vie, résultant des difficultés économiques actuelles.

Ce n'est point affaire du *Conteur* de se mêler au conflit, encore que celui-ci ait failli troubler la longue et paisible carrière de notre petit journal. Aux intéressés, maîtres-imprimeurs et typographes, de le résoudre.

Mais cette grève a eu de drôles de conséquences. Elle a obligé les journaux, qui ont paru quand même, sous une figure un peu différente, il est vrai, de celles qu'ils ont à l'ordinaire, à diminuer sensiblement leur partie dite « rédactionnelle ». Il a fallu s'en tenir aux nouvelles vraiment importantes et sensationnelles. Et bien des rubriques gourmandes auxquelles on accordait, par routine, une trop large place, ont-elles été du coup réduites à la portion congrue. Ainsi les comptes rendus de conférences, récitals, etc., des assemblées et soirées de sociétés, des séances même de nos Conseils législatif et administratif. Les orateurs et conférenciers, toujours nombreux et prolixes, les artistes, professionnels et amateurs, dont on a dû, faute de place, se borner à citer le nom, n'ont plus aucun plaisir à pérorer ou à déployer leurs talents. Le silence forcé des journaux, à l'égard de leurs faciles « exploits » a failli leur « couper le sifflet », comme on dit.

Et ce qui les dépote plus encore, c'est que les lecteurs des quotidiens ne se plaignent nullement de ce changement soudain dans les